

# LE PRÉVOYANT



## L'UNION SAINT JOSEPH DU CANADA

### Dix Années de Progrès

Actif en Décembre 1897....	\$ 16,800.00
Actif en Juillet 1907.....	350,000.00
Membres en Décembre 1897....	1,438
Membres en Juillet 1907.....	22,958



# OFFICIERS

## CONSEIL EXECUTIF.

**Président d'Honneur**, Mgr J. T. Duhamel, Arch. d'Ottawa.  
**Chapelain Général**, Monsignor J. O. Routhier, Vicaire-Général.  
**Président Général**, A. Allard, Négociant en gros, Ottawa.  
**1er Vice-Président**, J. A. St. Denis, M.D., Montréal.  
**2me Vice-Président**, L. E. O. Payment, Avocat, Québec.  
**Directeur Général**, O. Durocher, Ex-Maire, Ottawa.  
**Chancelier Supreme**, Révd. J. Châtelain, Thurso.  
**Censeur Suprême**, S. C. Larose, Employé Civil, Ottawa.  
**Contrôleur Supérieur**, A. E. Brunet, Courtier, Montréal.  
**Trésorier Supérieur**, L. A. E. St. Pierre, Comptable, Ottawa.  
**Receveur Général**, C. S. O. Boudreault, Echevin, Ottawa.  
**Médecin Général**, R. Chevrier, M.D., 168 Ave. Daly, Ottawa.  
**Greffier Général**, J. M. Fleury, Professeur, Ottawa.  
**Sergent d'Armes**, C. Fortin, Marchand, Beauceville, Québec.

## CONSEIL JUDICIAIRE.

**Président**, Rév. J. Châtelain, Chancelier Suprême, Thurso.  
**Chancelier Supérieurs**, D. Danis, Cornwall; F. R. E. Campeau, Ottawa; Rév. P. S. Hudon, Rockland; Jules Gratton, Hull.

## CONSEIL FINANCIER.

**Président**, S. C. Larose, Censeur Suprême, Ottawa.  
**Censeurs Supérieurs**, G. L. Fink, Ottawa; J. A. Tanguay, Montréal; T. Rochon, Clarence Creek; Art. Caron, Hull.

## BUREAU MEDICAL.

**Président**, R. Chevrier, M.D., Médecin Général, Ottawa.  
J. A. Duhamel, M.D., Montréal; P. H. Bédard, M.D., Québec,  
U. Archambault, M.D., Hull; A. Rodrigue, M.D., Buckingham.

## AUDITEURS SUPERIEURS.

J. N. Rattey et G. W. Séguin, Ottawa.

## ORGANISATEUR-EN-CHEF.

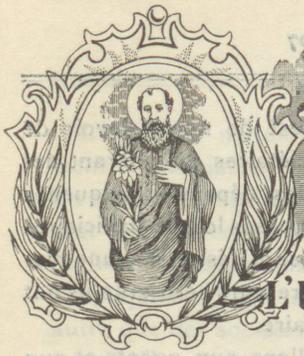
G. J. Tessier, Ottawa.

## AVISEURS LEGAUX.

Hon. N. A. Belcourt, C. R., M.P., Ottawa.  
D. Danis, Magistrat, Cornwall.  
Clovis Laporte, Montréal.  
L. E. O. Payment, Québec.

Procureur pour la Province de Québec.

Clovis Laporte, Chambre 203, Bâtisse New-York Life, Montréal.



# Le Prévoyant

Organe Officiel de

L'UNION SAINT-JOSEPH DU CANADA.

Vol. XIII. — No 4

OTTAWA, AOUT 1907

Abonnement, \$1.00 par an

## Question des Bénéficiaires.

Nous désirons aujourd'hui attirer tout particulièrement l'attention de nos membres sur la question des bénéficiaires.

Les héritiers éprouvent souvent au décès du sociétaire assuré de nombreuses difficultés avant d'entrer en possession du montant de la police.

Quand l'assuré a pris la précaution de désigner clairement, sous leurs noms personnels, les héritiers, la police émise par la société est faite payable aux dits héritiers et dans ces cas — ceux-ci, que ce soit l'épouse, le frère, le père, la sœur ou une autre personne — n'éprouvent aucune difficulté à retirer l'assurance dans les délais prescrits par le Code, du moment que les formalités requises ont été remplies.

Mais dans certains cas le sociétaire ne désigne personne en particulier comme héritier et il se contente de faire sa police payable "à ses héritiers légaux," ou "représentants légaux."

Il va sans dire que survenant un décès dans ces cas, ce n'est pas à la société à dire quels sont ces héritiers ou représentants légaux. Il appartient

à ces héritiers ou représentants légaux de prouver à la société le bien fondé de leurs titres.

Et comme les lois varient selon les provinces où ces héritiers résident il est presque impossible pour nous de préciser les procédures à suivre, mais il est évident que ces lois doivent être respectées et les formalités remplies avant que la société puisse déboursier les montants payables en vertu de la police du sociétaire.

Si nous agissions autrement nous exposerions la société à payer une seconde fois le montant en question.

Nous comprenons fort bien que ces formalités entraînent des dépenses et des délais quelquefois considérables, et personne ne le regrette plus que l'Exécutif.

Mais d'un autre côté nous tenons à dégager entièrement notre responsabilité dans ces cas.

L'existence d'un testament simplifie un peu cette question et dispense dans la province de Québec, des assemblées de parents et autres procédures ennuyeuses, mais les héritiers doivent faire approuver le testament et se faire

nommer exécuteurs testamentaires.

Cette désignation vague "d'héritiers légaux ou "représentants légaux" est non seulement une cause constante d'ennuis et de délais, mais souvent elle peut priver complètement l'héritier présumé, désiré par le sociétaire, des bénéfices de la police.

Ainsi dans le cas où il n'y a pas de testament et que l'assuré marié et demeurant dans la province de Québec meurt sans enfant, l'épouse de celui-ci ne peut rien réclamer sur la police qu'il détenait.

Il est évident que la société ne peut empêcher les candidats de faire leur police payable de la manière qu'ils l'entendent, mais d'un autre côté nous

croions qu'il est de notre devoir de mettre les sociétaires au courant des difficultés et des dépenses auxquelles peuvent être exposés leurs bénéficiaires et de les engager à désigner d'une manière particulière leurs héritiers s'ils ont négligé de le faire.

Nous conseillons aux agents et aux médecins examinateurs d'éclairer les aspirants sur cette importante question — et de leur conseiller de faire leur police toujours payable à un héritier désigné par son nom et prénoms.

Ceci tout en facilitant le prompt paiement des réclamations ferait disparaître de réels griefs et serait de nature à promouvoir dans une certaine mesure les intérêts de la société.

---

## Un pour Tous, Tous pour Un

---

### La Mutualité en France

---

Nous extrayons l'article suivante de l'attrayante revue "Je Sais Tout" sur la question importante de la Mutualité :—

Depuis quelques années, on parle beaucoup de mutualité. Le mot nous est devenue familier et nous le répétons volontiers et puis, quand nous nous interrogeons, nous nous apercevons qu'il ne répond en nous à rien de bien net. Mutualiste? Qu'est-ce donc au juste le mutualisme?

L'idée en est contenue toute dans la fable de Florian, *L'Aveugle et la Paralytique*, que nous apprîmes en classe primaire :

Aidons-nous mutuellement ;  
La charge des malheurs en sera plus [légère.

Le bien que l'on fait à son frère,  
Pour le mal que l'on souffre est un [soulagement.

avec cette différence, toutefois, que les mutualistes se sont pas des sentimentaux. Ce sont des gens pratiques qui ont compris tous les avantages personnels de la solidarité. Un homme seul ce n'est rien, mais rien ne résiste à la ruée d'une foule. Un brin de paille se rompt d'une chiquenaude, mais tordu en un lien solide avec une centaine de ses pareils, il peut garotter Hercule et Sandow.

L'idée de mutualité est certainement fort ancienne. Je ne sais si on est remonté jusqu'à sa naissance. En tout cas, les corporations de l'ancien régime—Compagnons du Devoir, etc. l'appliquaient déjà et n'étaient rien autre que des sociétés de secours mutuels. Il est assez naturel que des gens vivant au jour le jour se préoccupent des conséquences désastreuses que peuvent avoir pour eux le chômage et les frais occasionnés par la maladie et et c'est de cette conception élémentaires que s'est indubitablement inspiré le fondateur de la première société de secours mutuels.

Moyennant une faible cotisation consentie, un certain nombre d'individus créaient un fonds commun qui, sans cesse grossi du produit des intérêts et des versements des nouveaux membres, permettait de soutenir et de soigner ceux des affiliés mis par la maladie passagèrement hors d'état de gagner leur subsistance et celle des leurs, et aussi de faire des funérailles décentes à ceux qui succombaient. Mais là s'arrêtait la puissance de cet organisme élémentaire. Pour peu que la maladie se prolongeât au delà d'un temps donné, il devenait impossible à

la société de traîner ce poids mort d'un sociétaire coûtant toujours et ne payant plus. Impossible aussi d'assurer une retraite au membre devenu vieux ou, lui disparu, de subvenir à la détresse des siens. Une pareille entreprise nécessite un puissant mouvement de capitaux. Le principe de la mutualité pure, de l'égalité des charges et des avantages pour tous les sociétaires condamnait donc les petites sociétés de secours mutuels à une sorte de demi impuissance dont les inconvénients s'opposaient à la prospérité et à la croissance de l'association en ce qu'ils en masquaient les avantages aux yeux des adhérents possibles.

C'est dans la solidarité humaine que reposent les solutions de toutes ces questions douloureuses qui enfièvrent notre société en pleine transformation. La mutualité a engagé délibérément la lutte contre tous les fléaux qui déciment l'humanité et lui rendent la vie si dure : la maladie, l'invalidité, le chômage, l'alcoolisme, la tuberculose, la misère, la mortalité infantile qui, dans toutes les mutualités maternelles a diminué de 3 à 25 pour 100. Rassurant l'homme sur le sort de ceux qu'il quitte, ayant adouci la vie, elle rend encore le trépas moins pénible.

## Installations de Nouveaux Conseils

### CONSEIL LOCAL LES EBOULEMENTS No. 132.

Le dimanche, 23 juin dernier était la date fixée pour l'installation de ce beau conseil qui inaugure son règne avec un effectif de 55 membres. Les témoins de cette cérémonie garderont longtemps le souvenir de cette fête.

Le Président du Conseil de District de Québec, M. L. E. O. Payment, avec M. le Conseiller de District Boulet, de Québec, arrivèrent aux Eboulements le samedi soir, et furent reçus par M. Joseph Bouchard, agent de la localité, et M. le docteur Desgagné.

L'installation eut lieu le lendemain

à 3 p.m. La plupart des membres étaient présents, ainsi qu'une foule de personnes invitées pour la circonstance, au nombre desquelles se trouvaient plusieurs dames qui rehaussèrent par leur présence l'éclat de la cérémonie.

La salle était magnifiquement décorée et faisait avec les toilettes prin-

St. Joseph du Canada, et appelé l'attention sur l'importance des devoirs qu'acceptaient les officiers, le Président de District procéda à la décoration des officiers suivants, après avoir fait ratifier par les membres présents l'élection telle que faite, savoir:

Chapelain, Révérend A. N. Parent, curé des Eboulements.

### CONSEIL LOCAL "LES EBOULEMENTS" No. 132.



Jos. Tremblay, G. Audet, G. Tremblay, Jos. Art. Tremblay, E. Gravel, Ed. Bouchard, Art. Tremblay,  
 Visiteur, Receveur, Visiteur, Censeur, Censeur, Censeur, Com.-Ord.  
 Dr Jos. Desgagné, John Connelly, Jos. Tremblay, Rév. A. N. Parent, Ths. Ed. Tremblay, Jos. Bouchard,  
 Secrétaire, 2e Vice-Prés., Président, Chapelain, 1er Vice-Prés., Trésorier.

tannières de nos jolies Canadiennes un coup d'œil charmant. Aucune assemblée tenue aux Eboulements n'a encore dépassé en beauté et en enthousiasme celle qui vit la naissance de ce nouveau conseil de notre belle société.

Après avoir donné un exposé général des principes qui régissent l'Union

Président, Joseph Tremblay (Isaïe).  
 1er Vice-Président, Thomas E. Tremblay.

2me Vice-Président, Charles R. Tremblay.

Secrétaire, Dr. Joseph Desgagné.  
 Trésorier, Joseph Bouchard, Maître des Postes.

Receveur, Georges Audet.

Visiteurs, Hermel Tremblay et Georges Tremblay.

Commissaire-Ordonnateur, Arthur Tremblay.

Censeurs—Arthur Tremblay (Arth), Edouard Bouchard, et Ernest Gravel.

La distribution des insignes fut faite par le Président de District qui tenait à honneur de décorer M. le Chapelain ainsi que M. le nouveau Président. Les autres officiers furent décorés par M. le Chapelain, M. le Vicaire, M. le Conseiller de District Boulet, M. le Maire Desgagné, Mesdames Clément, Tremblay, Joseph Bouchard, Desgagné, M. Bouchard, et Melle Eva Tremblay.

Cette cérémonie terminée, le nouveau président est alors conduit à son siège présidentiel par le Président de District, et les deux vice-présidents prirent leurs sièges à ses côtés. Cette cérémonie fut le signal d'enthousiastes applaudissements.

Le Président de District instruit alors les officiers dans les devoirs de leurs charges après avoir fait souscrire à la promesse solennelle laquelle a été faite avec un enthousiasme qui augure bien pour la prospérité de ce nouveau conseil. M. Payment appelle l'attention particulièrement aux Visiteurs sur l'importance de leur rôle dans l'administration du conseil, et leur fait un appel charleur pour les engager à prêter une attention soutenue à leur département, et, tout en rendant justice aux membres, de garder l'œil jalousement sur les fonds des bénéfiques en maladie. Il attire leur attention sur le fait que par des négligences dans leur département, la société pourrait être appelée à payer des milliers de piastres annuellement à des personnes qui n'y auraient pas droit; ils doivent, dit-il, remplir leurs devoirs sans faveur ni préjugé. M. Payment fit un long discours sur l'historique de la Société, sur les argents que la Province de Québec déverse sur le territoire américain sous forme de primes d'assurance sur la vie, demandant aux Canadiens de garder ces argents ici

pour encourager nos sociétés canadiennes qui à leur tour emploient ces fonds à l'achat de débentures canadiennes, faisant par cela prospérer notre pays; il parle de l'influence morale de notre société, et dit que la Province de Québec est appelée un jour à remplir le rôle qui par le passé était celui de la fille aînée de l'Eglise, puis se tournant vers M. le curé, il lui dit: Nous venons mettre à votre disposition une division de cette milice chrétienne afin que, comme soldats du Christ, elle puisse vous aider dans la direction spirituelle de la paroisse des Eboulements.

Des discours furent prononcés par M. le Chapelain et M. le vicaire, dont les remarques judicieuses et éloquentes soulevèrent les applaudissements de l'assemblée. Prirent aussi la parole M. le Maire Desgagné et MM. Boulet, Tremblay, président du conseil, M. Arsène Tremblay et autres; tous ont su intéresser l'auditoire.

Avant de clore l'assemblée MM. Payment et Boulet ont remercié le nouveau conseil pour leur bienveillant accueil, et en particulier M. Joseph Bouchard le zélé organisateur des Eboulements.

#### COMMUNIQUE.

P.S. — Au moment où nous allons sous presse nous apprenons que la société, ayant trouvé satisfaisante la preuve de la noyade de M. Bouchard, à la Grosse Ile, a décidé de payer aux héritiers de la victime des ondes. Les héritiers sont déjà en possession des bénéfices mortuaires.

\*\*\*

#### CONSEIL ST-SAUVEUR DE QUEBEC.

Le 18 courant, à 8½ hrs. p.m. dans la salle des Artisans, Bâtisse de la Bourse du Travail, eut lieu l'installation des officiers de L'Union St. Joseph du Canada, Conseil 141, Succursale St. Sauveur, sous la présidence

de M. L. O. E. Payment 1er Vice-Président du Conseil Exécutif; était aussi présent le Rév. Père W. Valiquet, O. M. I., et M. A. J. Boulet.

Les membres dont les noms suivent ont été élus conseillers.

Rév. Père W. Valiquet, O.M.I., Chapelain; Dr. Arthur Leclerc, Président; Alph. Martineau, Pharmacien, 1er Vice-Président; Alf. Sareault, Contre-Maître, 2em Vice-Président; G. Drolet, Comptable, Secrétaire; Tasch. Anger, Trésorier; J. B. Dus-sault, Commis, Percepteur; A. Plante et Jos. Genest, Visiteurs; G. S. Marceau, A. Bussières et A. Laberge, Censeurs; L. Gignac, Commissaire-Ordonnateur.

Après la décoration, M. le 1er Vice-Président du Conseil Exécutif, expliqua à chacun des officiers les devoirs qu'il avait à remplir, puis notre Vénéré Chapelain donna des avis, et quelques mots furent adressés par M. Boulet, et le Président du Conseil local remercia les haut-dignitaires d'avoir bien voulu réhausser de leur présence la formation de ce conseil.

La séance est levée.

Nous aurons deux réunions, le 1er, et le 3me jeudi de chaque mois.

TASCHEREAU ANGER,

Trésorier,

26 Rue St. Ambroise.

G. DROLET,

Secrétaire,

18 Rue Chevreière.

19 juillet 1907.

\*\*\*

### CONSEIL LOCAL DE VAL- LEYFIELD.

A une assemblée spéciale du Conseil de l'Union St-Joseph du Canada, No. 38 tenue au lieu ordinaire des réunions en la cité de Salaberry de Valleyfield, jeudi, le vingt-cinquième jour de Juillet mil neuf cent sept, à huit heures du soir, sur avis spécial à tous les officiers de ce conseil local.

A laquelle assemblée étaient présents: Dr. A. Besner, Président; Oscar Avon, 2me Vice-Président; L. J. Boyer, Secrétaire; L. J. Gauthier, Trésorier; D. Pilon, Percepteur; O. Trudeau et Faïda Laliberté, Censeurs; N. Wallot, Commissaire Ordonnateur et Damase Allard Visiteur des malades.

Le Président explique que le but de l'assemblée est de prendre en considération la démission de M. Désiré Pilon, comme percepteur et l'opportunité de lui nommer un remplaçant.

La démission du Percepteur D. Pilon est lue par le Secrétaire.

Il est proposé par M. Omer Trudeau, secondé par M. Oscar Avon, que vu les instances faites auprès de M. Pilon pour le faire persister dans sa charge et la détermination irrévocable, de celui-ci ce Conseil Local, avec regret, accepte la démission de M. Pilon, et il est résolu que de sincères remerciements lui soient offerts pour le zèle qu'il a déployé durant l'exercice de sa charge pour la Société et plus particulièrement pour ce Conseil. — Adopté.

Proposé par M. D. Allard, secondé par M. O. Trudeau, que le Dr. A. Besner soit choisi Percepteur de ce Conseil en remplacement de M. D. Pilon, démissionnaire.

Proposé, en amendement, par M. Faïda Laliberté, secondé par M. Oscar Avon, que M. N. Wallot soit nommé Percepteur de ce Conseil en remplacement de M. D. Pilon dont la résignation à cette charge vient d'être acceptée.

Le vote est demandé sur l'amendement.

Le scrutin rend l'amendement perdu par une voix de majorité. La motion principale est adoptée sur même division, par une voix de majorité, et en conséquence le Dr. A. Besner est déclaré dûment choisi Percepteur et démis de la charge de Président de ce Conseil.

M. Dr. O. Besner propose, secondé par M. L. J. Gauthier, que M. Nestor

Wallot soit choisi comme Président de ce Local en remplacement du Dr. A. Besner, nommé percepteur. — Adopté unanimement.

Proposé par M. O. Trudeau, secondé par Dr. A. Besner, que M. John Charron soit nommé Commissaire-Ordonnateur au lieu et place de M. N. Wallot. — Adopté unanimement.

Et la séance est ajournée.

(Signé) N. WALLOT,  
Président.

(Contresigné) L. JOS. BOYER,  
Secrétaire.

25 Juillet 1907.

\*\*\*

### SAINT-JEROME DU LAC SAINT-JEAN.

A une assemblée des membres de l'Union St-Joseph du Canada, de la paroisse St-Jérôme du Lac St-Jean, Conseil Local No 139, tenue en la salle de la société, le vingt-unième jour de juillet, mil neuf cent-sept, à deux heures de l'après-midi, à laquelle sont présents M. G. J. Tessier, organisateur en chef de l'Union St-Joseph, M. Théophile Leclair, agent de Roberval, M. U. Daignault, de Ouiatchouan, MM. E. Gagnon, O. Larouche, J. H. Maltais, L. P. Hudon, J. Blackburn, A. Ferland, J. Duford, T. Boivin, E. Gauthier, T. Jalbert, C. Bilodeau, A. Potvin, E. Perron, Rév. George Gagnon, A. Plourde D. E. Durocher, M. V., A. Duchesne, Joseph Ferland, L. Laliberté, tous membres de l'Union St-Joseph du Canada et plusieurs autres notabilités, entre autres MM. Arthur Tremblay, Cléophas Mèthieu, Ladislas Martel, Joseph Boivin, Thomas Villeneuve, président de la cour locale de l'Alliance Nationale.

Il est proposé par M. G. J. Tessier que le révérend George Gagnon agisse comme président et le Dr Edmond Durocher comme secrétaire de l'assemblée. Adopté unanimement.

On procède à l'installation des officiers pour l'année courante.

Le Rév. George Gagnon, Chapelain.  
Emile Gagnon, Président.

Onésime Larouche, 1er Vice-Prés.

J. H. Maltais, 2me Vice-Prés.

L. P. Hudon, Secrétaire.

Charles Bilodeau, Trésorier.

Dr. E. Durocher, M.V., Receveur.

Ernest Gauthier, Omer Ferland, visiteurs des malades.

Joseph Farland, Joseph Blackburn, Adélarde Gagné, Censeurs.

Edmond Larouche, Com.-Ord.

Après avoir présidé à l'installation et fait prêter serment d'allégeance aux membres composant le nouveau bureau de ce conseil, le révérend G. Gagnon, curé de la paroisse, fut prié par l'officier installateur M. G. J. Tessier d'adresser la parole, ce qu'il fit, et il sut, dans un très joli discours, intéresser son auditoire et par de bonnes paroles encouragea ses paroissiens à s'enroler dans cette belle et florissante société. En outre il avait eu la courtoisie d'annoncer au prône la cérémonie qui devait avoir lieu dans la salle de la société pendant le cours de l'après-midi, ce qui témoigne de l'intérêt que prend le Rev. George Gagnon à cette société.

M. G. J. Tessier lui succède, y retrace les débuts si modestes de l'Union St-Joseph, il fait voir chiffres en mains les progrès constants qu'elle a fait et surtout les résultats merveilleux auxquels elle arrive aujourd'hui. Il invite

les membres à travailler ferme à l'avancement de la société.

Et l'assemblée est ajournée.

DR E. DUROCHER, M.V.,

Sec. Pro-tem.

\*\*\*

### CONSEIL LOCAL DE WAUBAUSHENE.

J'ai pensé qu'il était de mon devoir et en même temps un plaisir pour moi de vous dire quelques mots à l'égard de la visite que nous avons eue de l'organisateur en chef, le 29 mai dernier. Je me suis fait un devoir d'aller le recevoir au train, et j'ai eu l'honneur de causer avec lui, tard dans la soirée.

Le dimanche au matin, nous avons assisté à la grand'messe qui fut célébrée dans la charmante petite église de Port Severn. Le Rév. Père Nolin à fait au prône un joli petit sermon à l'égard de notre belle société et encouragea ses paroissiens à s'enrôler dans cette belle et florissante société, l'Union St-Joseph du Canada.

L'Organisateur en chef adressa la parole aux Canadiens-français de Port Severn, ce qui nous met en lieu de faire du recrutement à cet endroit. Nous n'avions que quelques moments à nous car nous étions forcés d'être de retour à Waubaushene pour deux heures.

Dimanche après-midi, notre Organisateur en chef nous a fait un joli discours qui, sans doute, aura de bons résultats.

Après avoir présidé la prise de déclaration des officiers M. George Marcoux, président du nouveau conseil, fut prié par l'Organisateur en chef d'adresser la parole, ce qu'il fit et il remercia ses confrères de l'acte de recon-

naissance qu'il lui ont témoigné en l'élisant président de ce conseil et il leur fit appel de se joindre à lui afin de faire de ce conseil un des plus beaux de la société.

M. Jean E. Gauette, le vice-président adressa aussi la parole ainsi que M. le Secrétaire Napoléon Dubord et M. le Visiteur de malade Félix Emond.

Voici les noms de ceux qui ont en mains l'administration de ce conseil.

Chapelain, Rév. Père Nolin.

Président, Georges Marcoux.

1er Vice-Président, Jean Gauette.

2e do Honoré Rivet.

Secrétaire, Napoléon Dubord.

Trésorier Frédéric Gervais.

Receveur, Arthur Dubord.

Visiteur de malade, Félix Emond.

Censeurs, J. J. Wilson, Wilfrid Dubord et Jean Valendeuil.

Commissaire-Ordonnateur, Pierre Gouette.

Bien à vous,

GEORGE MARCOUX.

15 juillet 1907.

\*\*\*

### CONSEIL LOCAL DU LAC AU SAUMON.

Dimanche dernier, 28 courant après les vêpres dans l'après-midi eut lieu dans la salle de réunion, l'élection et l'installation des officiers d'un nouveau conseil de l'Union St-Joseph du Canada au Lac-au-Saumon, Vallée Mata-pédia. La cérémonie fut présidée par M. P. H. A. Caron, de Sainte-Flavie Station, membre du Conseil de District de Québec. Après avoir fait prêter le serment d'office aux officiers, l'officier installeur pria M. le Curé A. Bouillon de remettre à chacun des titulaires l'insigne de sa charge.

Après l'installation l'officier installateur présenta à l'assemblée le nouveau président, M. J. E. Morrisette. Ce dernier fit un joli discours et remercia les membres de l'honneur qu'il lui ont fait, il promit de faire tout ses efforts pour aider aux progrès du nouveau conseil. M. le Chapelain fut prié par l'officier installateur, M. Caron, d'adresser la parole. M. le Curé Bouillon fit un magistral discours sur le mutualiste et en particulier et surtout sur les avantages que donne la puissante société de l'Union St-Joseph du Canada, comme étant une association nationale dont tous les nôtres doivent admirer, et aider à faire triompher la triple mission qu'elle poursuit c'est-à-dire la protection du foyer, le maintien de la langue et la défense de l'autel.

M. le Curé finit son éloquent discours en encourageant ses paroissiens et tous les Canadiens-français à s'enrôler dans l'Union St-Joseph du Canada.

M. P. H. A. Caron a terminé cette belle cérémonie en donnant d'une manière précise et rapide des renseignements sur les mutualistes et les devoirs des officiers et des membres et insiste à ce que chaque membre fasse de la propagande pour faire entrer leurs amis dans la société et fit connaître en peu de mots les progrès de la plus ancienne, la plus solide, la plus avantageuse société du Canada, exclusivement canadienne-française et nationale.

Un vote de remerciement fut proposé par MM. Jos. Beaulieu et J. Bourque et secondé par toute l'assemblée à l'officier installateur, M. P. H. A. Caron, pour sa venue et pour les

conseils pratiques qu'il a donnés pour le succès de nouveau conseil.

On se sépara en emportant un bon souvenir de cette cérémonie.

Voici la liste des officiers du Conseil du Lac au Saumon, No. 147.

Chapelain, Rév. A. Bouillon,  
Président, J. E. Morrisette.  
1er Vice-Président, C. Bourque  
2e do Frs. Paradis.  
Trésorier, H. Fournier.  
Secrétaire, E. Pinault.  
Receveur, J. St-Pierre.  
Com.-Ordonnateur, S. M. Beaulieu.  
Comité mortuaire, J. E. Beaulieu, J. St Pierre.

Comité d'arbitrage, J. E. Moussette, S. M. Beaulieu, H. Fournier, E. Pinault, C. Bourque.

Visiteurs, Félix Côté, Jean Deraps et Vital Corneau.

Censeurs, Rév. A. Bouillon, Jos. Beaulieu et J. Bourque.

E. PINAULT,  
Sec.

\*\*\*

## CONSEIL DE CHAMBORD

Dimanche après la messe, le 14 juillet, dans la salle publique de Chambord, comté du Lac St-Jean, avait lieu l'installation d'un conseil de l'Union St-Joseph du Canada, organisé et installé par M. G. J. Tessier, d'Ottawa, organisateur en chef et inspecteur général de la société.

Ce conseil commence avec un effectif de près de 40 membres et le nouveau conseil promet beaucoup. M. l'organisateur en chef fit un court historique de la société depuis sa fondation, explique aux membres les avantages de la société, ses différents systèmes d'assurance et ses garanties.

On procéda ensuite à l'élection de l'installation des officiers avec le résultat suivant :

Chapelain, Rév. M. Louis Gagnon, curé de la paroisse.

Président, Emile Gagnon, maire.

1<sup>er</sup> Vice-Président, Dr J. E. Michaud, M. D.

2<sup>me</sup> Vice-Président, Camille Fortin, négociant.

Secrétaire, J. Toussaint Fortin, marchand.

Trésorier, Joseph Launière.

Receveur, Anselme Dagneau.

Visiteur des malades, Joseph Gagnon et Albert Thibault.

Censeurs, F. X. Thibault, Marcellin Fortin et J.-Bte Fortin.

Com.-Ordonnateur, Léon Laroche.

Membres zéloteurs, Henri Bouchard, Pierre Fortin et Medidé Doré.

Après l'installation, M. l'organisateur en chef fit prêter serment d'office aux officiers et félicite les membres de leur choix.

Le Rév. M. le curé Gagnon rehaussa par sa présence la cérémonie de l'installation et a su par quelques bonnes paroles encourager ses paroissiens à faire partie de nos bonnes sociétés canadiennes françaises et catholiques et qu'il était heureux de voir l'Union St-Joseph du Canada organisé dans sa paroisse.

L'assemblée s'est terminée par un vote de remerciement à M. G. J. Tessier, l'organisateur en chef.

Tous se sont retirés emportant avec eux un souvenir durable de cette belle fête.

J. T. FORTIN,  
Sec.

## AVIS

### Excursion à Plaisance, Qué.

Tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada sont priés de ne pas oublier l'excursion à Plaisance, Qué., dimanche, le 25 août prochain, organisée par le Conseil No. 1, à l'occasion de la décoration d'insignes des officiers du Conseil de Plaisance et de la célébration de la fête paroissiale.

Le programme de la journée sera des plus variés.

Passage aller et retour, 85 cents.

Enfants, 45 cents.

Départ le matin de la gare Union à 8.30 heures.

Retour le même soir à 9 heures.

Voir programme pour détails complets.

## AVIS.

OTTAWA, 15 août 1907.

*Aux membres de l'Union Saint-Joseph  
au Canada.*

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société, sont dues et payables par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. En conformité avec les articles 222 et 223 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de Sept. prochain n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 188 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même et sans autres avis suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

J. M. FLEURY,  
greffier-général.

## Remerciements

Nous avons reçu des lettres de remerciements dont nous donnons un résumé dans le tableau ci-dessous. L'Union St-Joseph paie tous les mois un montant énorme de bénéfices divers à ses sociétaires. Quelques-uns d'entre eux ont bien voulu nous exprimer leur vive reconnaissance pour les secours adressés. Nous les en remercions.

Noms.	Endroit.	Date.	Nature des Bénéfices.	Montant
Massicotte, Henri.....	Grandes Piles.. ..	Avril 1907..	Décès d'épouse.....	\$ 75 00
St-Amour, Nap.....	Montréal.....	Dec. 1906..	"	100 00
Richard, Rosario.....	Moose Creek.....	"	Bénéfice Maladie.....	.....
Desjardins, Cléophas...	Sarsfield.....	"	Décès.....	1000 00
Linteau, Jos.....	Ouiatchouan.....	"	Bénéfice Maladie....	17 85
Dominique, Arthur.....	Ste-Martine.....	Janv. 1907..	"	.....
Labonté, Damase.....	Danby.....	Mars " ..	"	28 50
Houde, Amédée.....	St-Prosper.....	Fév. " ..	"	75 00
Deslauriers, Ths.....	Vankleek Hill.....	"	"	32 13
Lavictoire, Ls.....	Blind River.....	Mars 1907..	Décès.....	750 00
D'Aoust, J. Mme.....	.....	.....	.....	.....
Roy, Ovide.....	St-Romain.....	Fév. 1907..	Bénéfice Maladie....	57 69
Beliveau, Arth.....	St-Grégoire.....	Juillet 1907..	Décès.....	900 00
Leconte, Romain.....	St-Honoré.....	Juillet 1906..	Bénéfice Maladie....	45 00
Tremblay, A.....	.....	Mai 1907..	"	.....
Biron, J. O.....	Pointe du Lac.....	Avril " ..	"	30 00
Parrot, H. S.....	Leclercville.....	Mai " ..	Décès d'épouse.....	.....
Plourde, A. B.....	St-Severin.....	Avril " ..	Bénéfice Maladie....	10 00
Gobeil, Ernest.....	Québec.....	.....	Décès d'épouse.....	.....
Campeau, Rémi.....	St-Romain.....	.....	Décès.....	.....
Charlebois, Alb.....	Riv. Joseph.....	Mai 1907..	Bénéfice Maladie....	.....
Couture, G.....	St-Louis Pintendre.....	.....	"	69 00
Bélangier, Raoul J.....	Hull.....	Avril 1907..	"	.....
Cossette, Alb.....	Lac à la Tortue.....	.....	"	.....
Fortin, Emile.....	N. N. Millas.....	.....	"	75 00
Drouin, J.....	St-André Avelin.....	Mars 1907..	Décès d'épouse.....	75 00

St-Irénée, 16 juillet 1907.

M. Albert Allard,  
Président Général de l'Union  
St-Joseph du Canada, Ottawa.

Cher Monsieur,

Votre agent de district M. Jos. Boucharde des Eboulements m'a remis le chèque re la réclamation de mon époux qui s'est noyé accidentellement le quatre mai dernier. Tout a été réglé à ma

grande satisfaction. J'admire la promptitude que vous apportez dans le règlement de vos affaires.

En dépit de mon malheur je suis heureuse d'adresser aux officiers de de votre société mes sincères remerciements pour avoir si bien rempli leurs engagements.

De plus, j'invite donc ceux qui ne font pas partie de votre société à y entrer sans retard car ils ont tout

avantage à s'assurer dans l'Union St-Joseph du Canada s'ils veulent avoir pleine et entière satisfaction.

Merci, mille fois merci, et croyez à mes sentiments dévoués,

MME VVE ERNEST BOUCHARD.

\*\*\*

M. Henri Massicotte de Grandes Piles, offre ses sincères remerciements l'Union St-Joseph pour le chèque de \$75.00 reçu en règlement de sa réclamation pour le décès de son épouse.

### NAISSANCES.

BERGERON—M. et Mme Jean Bergeron, du Lac au Sable, ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille arrivée le 18 avril et baptisée sous les noms de Marie Emma Albertine.

Parrain et marraine M. Albert Darvault, censeur. et Mlle Emma Buisson.

CHAREST—L'épouse de M. Donat Charest, membre du Conseil de Grandes Piles, d'un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Doland-Alfondart.

Parrain et marraine M. et Madame Majorique Greault, de St-Stanislas, oncle et tante de l'enfant.

FAILLE—A Embrun, Ont., le 30 juin dernier, l'épouse de M. Zénon Faille, d'un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Napoléon-Lucien-Réné.

Parrain et marraine M. et Madame Napoléon Lauzon, de Montréal, oncle et tante de l'enfant.

LEDOUX—A Ripon, le 2 avril, l'épouse de M. J. M Ledoux, d'une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Louise-Girardine.

Parrain et marraine M. et Madame J. E. Landriault, Receveur.

PAQUET—A Ottawa, le 17 juillet, l'épouse de Ant. Paquet, percepteur, d'un fils, qui a reçu au baptême les noms de Xavier-Henri-Julien.

Parrain et marraine M. et Madame F. X. Courville.

### MARIAGE.

Le 18 juin dernier M. Jos. Ben. Blondin conduisait à l'autel Mlle Marie Mélina Lalonde de St-Luc de Curran. Nos félicitations.

Nous avons le plaisir d'apprendre le mariage de M. Albert Darvault, censeur du Conseil Local Lac au Sable No 56, à Melle Emma Buisson, du Lac au Sable. La mariée était ravissante dans sa jolie toilette. La cérémonie a eu lieu le 2 juillet à l'église de la paroisse et la bénédiction nuptiale donnée par le Rév. J. A. Langlois. Après le déjeuner les jeunes époux partirent pour un voyage. Nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

### AVIS.

#### Conseil Local de Ste-Cécile n° 99.

Il a été proposé par M. Alphonse Bouffard, secondé par M. Georges Roy et adopté à l'unanimité qu'un prélevé de 5 centins soit imposé à chaque membre de ce Conseil pour payer les décorations de la bannière destinée aux funérailles des membres décédés, de l'Union St-Joseph.

Cet appel sera payable du 15 août au 15 septembre.

Par ordre,

J. G. BEAUDOIN,  
Secrétaire.

**LE PRÉVOYANT**

PUBLIE PAR

**L'Union St-Joseph du Canada**

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS

**PENSEES ET NOUVELLES.**

Les travaux de construction des édifices de la société progressent d'une manière satisfaisante. Tout le monde admire la qualité supérieure des matériaux, le style des plans et devis et la perfection apportée à leur exécution.

x

La cérémonie de la pose de la pierre angulaire des nouveaux difices aura lieu le 20 de ce mois, en présence des officiers supérieurs et des officiers des Conseils de District.

Mgr l'Archevêque d'Ottawa fera la bénédiction de la pierre et sera accompagné du chapelain général de la société, Monsignor Routhier.

x

Nous regrettons d'apprendre que la convalescence de notre digne président progresse lentement.

x

La propagande marche bien, bien que ce soit la saison morte et que nous

sortions à peine d'un concours. Nous avons reçu au-delà de 400 demandes d'admission dans le cours du mois de juillet.

x

Le dernier concours a si bien réussi que le comité de propagande songe déjà à fixer la date d'un nouveau concours qui éclipsera les résultats pourtant magnifiques du dernier.

x

Le Médecin général — a affirmé que la Société ne comptera pas loin de 30,000 membres lors de la prochaine session.

Nous verrons s'il est bon prophète.

x

Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute sa force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant,

J.-J. BOUSSEAU.

x

La société serait une chose charmante, si l'on s'intéressait les uns aux autres.

JULES MICHELET.

x

La mutualité n'est, en somme, qu'un collectivisme sagement entendu : au fond de toute utopie git une possibilité.

L'idée de mutualité, née dans un siècle irrégulier, ne repose, cependant que sur les préceptes de l'Évangile.

GEORGETTE CATELAIN.

## CONDOLEANCES

St-Martin, Beauce, 18 Juin, 1907.

Conseil No. 66.

Attendu que les membres du Conseil St-Martin, de l'Union St-Joseph du Canada, ont appris avec douleur la mort prématurée de M. Thomas Maheux, receveur de notre conseil, décédé le 27 mai dernier, à l'âge de 19 ans et 7 mois :

Proposé par M. Honoré Poulin, président, secondé par M. Alfred Bégin, censeur, que le conseil présente ses sincères sympathies à Mr. Maheux et à sa famille et que copie des présentes soit transmise au "Prévoyant".

Adopté.

E. E. POULIN,  
Secrétaire.

\*\*\*

Le Conseil No. 11 de Hawkesbury a passé des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de Mme Dolphis Perier.

En signe de sympathie le conseil assistait en corps aux funérailles avec insignes et bannière.

Les porteurs étaient MM. Alfred Ménard, A. Ladouceur, Dolphis Millette, Ls. Gagnon, F. Legault et Jules Ménard.

Le service funèbre fut chanté en grande pompe par M. le vicaire Larocque.

Le conseil de Hawkesbury a aussi adopté une motion de sympathies à l'occasion de la mort de Mme Geo. Sabourin, survenue le 2 août.

\*\*\*

A une assemblée du Conseil Local de St-Agapit n° 84, tenue le premier juillet 1907, au lieu ordinaire des réu-

nions : il a été proposé par Monsieur Ferdinand Bergeron, secondé par M. Gaudiose Demers, que ce Conseil a appris avec un profond regret la mort de Mesdames Auguste Demers et Arthur Baron, femmes de nos estimés confrères, et qu'à cette occasion il offre à Messieurs Demers et Baron ainsi qu'à leur famille ses plus sincères condoléances.

Que copie des présentes soit transmise aux deux confrères ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

\*\*\*

A une assemblée du Conseil Local de Notre-Dame de Lévis, No 110, tenue le 2 juillet la résolution suivante a été adoptée :

Proposé par Cléophas Lamontagne, secondé par M. J. P. Samson, que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de leur confrère Nap. Fournier, et prient la famille si cruellement éprouvée d'accepter l'assurance de leur profonde sympathie.

Proposé par Agapit Ouellet, secondé par Alphonse Dumont qu'une grand-messe soit chantée pour le repos de son âme aux frais de la Cour. Il a aussi été proposé et accepté que tout membre faisant partie de la Cour No 110 de l'Union St. Joseph du Canada, aura droit à son décès à une grand-messe chantée pour le repos de son âme.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la famille, ainsi qu'au journal "Le Quotidien" et "Le Prévoyant."

Par ordre,

AGAPIT OUELLET,

Secrétaire "pro-tem"

CONSEIL LOCAL DE VIAU-  
VILLE No. 130.

## DECES.

A une assemblée régulière de l'Union St Joseph du Canada, Conseil local de Viauville, No. 130, tenue le 14 juillet au lieu et l'heure ordinaire, sous la présidence de M. C. Deneault, Président.

Assistaient à cette assemblée : MM. J. A. Couture et G. Boissonnault, vice-présidents, Dr. J. F. A. Gatien, secrétaire, D. Parizeau, visiteur, F. Boisclair et Jos. Montpetit, censeurs ; il a été résolu comme suit :—

Proposé par M. D. Parizeau, secondé par M. Jos. Montpetit, que le secrétaire, envoie à l'Exécutif le certificat de médecin concernant la demande de M. Napoleon Ouellette. Adopté unanimement.

Proposé par M. le Notaire J. A. Couture, secondé par M. D. Parizeau, que le conseil No. 130 apprenne avec peine la mort de M<sup>de</sup> Montpetit, mère de notre censeur, M. Jos. Montpetit.

Que des résolutions de condoléances soient votées à la famille et que copie soit envoyée à la famille et au Prevoyant.—Adopté unanimement.

Proposé par le Docteur J. F. A. Gatien, secondé par M. F. Boisclair, que le Conseil apprenne la triste nouvelle du décès de Madame Napoléon Ouellette, épouse d'un confrère, que des résolutions de condoléances soient votées à M. N. Ouellette et que copie soit envoyée à la famille et au Prevoyant.—Adopté unanimement.

J. F. A. GATIEN,  
Secrétaire Conseil  
de Viauville, No 130.

À Casselman, le 25 juin dernier, est décédée Madame Nap. Perrier, née Azilda Boileau. Ses funérailles ont eu lieu au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Le mari de la défunte et ses deux fils appartiennent à l'Union St-Joseph, Conseil No 68 de Casselman.

M. et Madame Ledoux ont eu la douleur de perdre leur fille Marie-Louise-Gérardine, le 9 mai.

Nos sympathies à la famille.

## AVIS.

Les membres de l'Union St-Joseph du Canada qui sont sans emploi et les entrepreneurs qui ont besoin d'ouvriers sont priés de laisser leur nom au Receveur du Conseil n<sup>o</sup> 1 de l'Union, 325 rue Dalhousie.

Dans nos jours passagers de peine et  
de misères,  
Enfants d'un même Dieu, vivons du  
moins en frères ;  
Aidons-nous l'un et l'autre à porter  
nos fardeaux.  
VOLTAIRE.

\*\*\*

Quand, par hasard, moins pauvre, elle  
avait quelque chose,  
Elle le partageait à tous comme une  
sœur ;  
Quand elle n'avait rien, elle donnait  
son cœur.  
VICTOR HUGO..

## Conseil Local de Sorel, Que. No 115.



Lire de gauche à droite, 1er rang : J. P. Yergeau, Trésorier ; Alph. Bastien, Président ; Rév. M. Bernard, Chapelain ; M. Dupré, 1er Vice-Président ; N. Arpin, 2ème Vice-Président.

Second rang, de gauche à droite : T. Garceau, Receveur ; Dr Laferrière, Médecin ; J. Blanchard, Visiteur ; Naz. Paul, Visiteur ; J. F. A. Fagnan, Secrétaire ; Eug. Lemoine, Censeur ; Elie Bruneau, Censeur ; J. B. Berthiaum, Censeur ; Léon Lord, Comm.-Ord.

La première des mutualités serait de savoir ne rien dire qui pût faire tort à son prochain.

La mutualité est un moyen de gouvernement : un peuple qui serait entièrement mutualiste ne penserait pas à faire des révolutions.

L. FILLIAUX-TIGER.

A mesure que la société s'organise et s'élève, la vie particulière de chacun de ses membres voit décroître son cercle. C'est qu'il y a progrès quelque part, ce progrès ne résulte que de l'immolation de l'intérêt personnel au général.

MAURICE MAETERLINCK.

## La Caisse Donairière C.

Classe ordinaire.

### Contributions mensuelles.

Age	\$500		\$1,000		\$1,500		\$2,000	
	\$ c.	c.	\$ c.	c.	\$ c.	c.	\$ c.	c.
16 à								
19	48	85	1 23	1 60				
20	48	86	1 24	1 62				
21	49	88	1 27	1 66				
22	50	90	1 30	1 70				
23	51	92	1 33	1 74				
24	52	94	1 36	1 78				
25	54	98	1 42	1 86				
26	56	1 02	1 48	1 94				
27	58	1 06	1 54	2 02				
28	60	1 10	1 60	2 10				
29	62	1 14	1 66	2 18				
30	64	1 18	1 72	2 26				
31	66	1 22	1 78	2 34				
32	68	1 26	1 84	2 42				
33	70	1 30	1 90	2 50				
34	73	1 35	1 98	2 60				
35	75	1 40	2 05	2 70				
36	78	1 46	2 14	2 82				
37	82	1 54	2 26	2 98				
38	85	1 60	2 35	3 10				
39	88	1 66	2 44	3 22				
40	91	1 72	2 53	3 34				
41	95	1 80	2 65	3 50				
42	98	1 86	2 74	3 62				
43	1 02	1 94	2 86	3 78				
44	1 08	2 00	3 04	4 02				
45	1 15	2 06	3 25	4 30				
46	1 20	2 30	3 40					
47	1 25	2 40	3 55					
48	1 30	2 50	3 70					
49	1 35	2 60	3 85					
50	1 30	2 80						
51	1 65	3 00						
52	1 80	3 25						
53	2 00	3 50						
54	2 30	3 90						

HONORAIRES D'ADMISSION \$2.00  
 Quelque soit le montant de la police.

### Bénéfices.

#### En Invalidité

1/2 de la police comptant ou 1/10 par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

#### A 70 ans :

1/10 de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

#### Au décès :

Le montant de la police ; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

## Caisse Donairière C, et caisse de Secours réunies,

Classe ordinaire.

### Contributions mensuelles.

Age	\$500		\$1,000		\$1,500		\$2,000	
	\$ c.	c.	\$ c.	c.	\$ c.	c.	\$ c.	c.
16 à								
19	98	1 35	1 73	2 10				
20	98	1 36	1 74	2 12				
21	99	1 38	1 77	2 16				
22	1 00	1 40	1 80	2 20				
23	1 01	1 42	1 83	2 24				
24	1 02	1 44	1 86	2 28				
25	1 04	1 48	1 92	2 36				
26	1 06	1 52	1 98	2 44				
27	1 08	1 56	2 04	2 52				
28	1 10	1 60	2 10	2 60				
29	1 12	1 64	2 16	2 68				
30	1 14	1 68	2 22	2 76				
31	1 16	1 72	2 28	2 84				
32	1 18	1 76	2 34	2 92				
33	1 20	1 80	2 40	3 00				
34	1 23	1 85	2 48	3 10				
35	1 25	1 90	2 55	3 20				
36	1 28	1 96	2 64	3 32				
37	1 32	2 04	2 76	3 48				
38	1 35	2 10	2 85	3 60				
39	1 38	2 16	2 94	3 72				
40	1 46	2 27	3 08	3 89				
41	1 50	2 35	3 20	4 05				
42	1 53	2 41	3 29	4 17				
43	1 57	2 49	3 41	4 33				
44	1 63	2 61	3 59	4 57				
45	1 80	2 85	3 90	4 95				
46	1 85	3 05	4 05					
47	1 90	3 25	4 20					
48	1 95	3 15	4 35					
49	2 00	3 25	4 50					

HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00  
 Quelque soit le montant de la police.

### Bénéfices.

#### En maladie :

\$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année.

#### Au décès de l'épouse :

\$75.00.

#### En Invalidité :

1/2 de la police comptant ou 1/10 par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

#### A 70 ans :

1/10 de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

#### Au décès :

Le montant de la police ; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

Les aspirants de 45 ans et plus doivent produire l'attestation de leur âge avec leur demande d'admission.

Le membre non marié lors de son admission, qui sera marié après, n'aura droit aux bénéfices de la Caisse Donairière que si son épouse est en bonne santé. Les aspirants de 45 ans et plus doivent produire l'attestation de leur âge avec leur demande d'admission. Les aspirants de 45 ans et plus doivent produire l'attestation de leur âge avec leur demande d'admission. Les aspirants de 45 ans et plus doivent produire l'attestation de leur âge avec leur demande d'admission. Les aspirants de 45 ans et plus doivent produire l'attestation de leur âge avec leur demande d'admission.

